

Le député a parlé d'une motion qui condamne, d'une motion politique, d'une motion qui sème la crainte. Il devrait savoir que personne n'a le monopole de la défense des personnes âgées, comme l'a dit notre premier orateur. Ni notre parti, ni le NPD, ni le parti libéral. Par cette motion, nous cherchons à nous faire les porte-parole des milliers et des milliers de Canadiens qui écrivent, téléphonent, télégraphient et cherchent à faire comprendre au gouvernement et à son chef que cette mesure est régressive et cruelle. Par cette motion, nous cherchons à sensibiliser les députés d'en face aux problèmes des Canadiens âgés de tous les coins du pays. Le député devrait avoir le courage et la conviction de traiter de la motion. Elle ne condamne pas. Elle n'est pas un vote de défiance. Elle dit:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à s'engager maintenant à maintenir le régime actuel d'indexation complète des pensions de sécurité de la vieillesse après le 1^{er} janvier 1986.

Le député admet-il ou non que les prestations de sécurité de la vieillesse doivent être pleinement indexées?

M. McCrossan: Monsieur le Président, l'orateur précédent a omis de dire que notre programme de pensions est constitué de cinq éléments. Il y a la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, le Régime de pensions du Canada, les suppléments provinciaux et les régimes de pension privés. Il faut tenir compte de tous ces éléments. C'est le résultat global de cet ensemble de mesures qui compte, et non chacun des éléments.

M. Caccia: Non, non!

M. Rossi: Non!

M. McCrossan: Absolument. C'est l'ensemble, le total des sommes versées aux personnes âgées qui compte, pas seulement un élément en lui-même.

M. Nunziata: Ce n'est pas un tout. Tout le monde n'a pas droit à toutes les prestations.

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie.

M. McCrossan: Je faisais valoir dans mon discours que le parti d'en face a fait abstraction de tous les autres secteurs de la réforme des pensions, sachant très bien qu'une action a été entreprise dans ces autres domaines, que nous avons déjà fait des pas de géant en ce qui concerne la protection de base dans le secteur privé et que les modifications à la pension de vieillesse ne prendront pas effet avant le 1^{er} avril 1986. Il y a divers éléments du programme qui protègent le niveau de vie des Canadiens âgés. Notre parti s'est engagé à réduire le nombre de personnes aux prises avec la pauvreté et surtout le nombre de citoyens âgés vivant sous le seuil de la pauvreté.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'ai tellement de questions à poser que je ne sais plus par où commencer. Le député a parlé d'hypocrisie. Le gouvernement lui-même s'est montré fort hypocrite. Le député a dit à un moment donné au comité que l'indexation ne s'appuyait sur rien de réel, que c'était simplement là un truc de Statistique Canada. A mon

avis, il a lui-même été l'un des premiers à proposer la désindexation des allocations familiales. Nous savons qu'elles vont diminuer de 3 p. 100 et cela, aux dépens de tous les enfants.

Il dispose sans aucun doute des statistiques qui montrent que la désindexation de leurs pensions est certes bien réelle pour les retraités, puisqu'elle leur fera perdre \$100 cette année et jusqu'à \$680 en 1991, pour un total de \$2,284 de moins en six ans. Étant donné que le député a mentionné qu'on avait débattu au comité des économies découlant de la réduction des allocations familiales et de la possibilité que les gouvernements provinciaux comblent cette différence, conviendra-t-il qu'il n'a pas appuyé les motions visant à investir ces économies directement dans une augmentation des allocations familiales et qu'il voulait les voir servir à des programmes sociaux?

• (1250)

Il a également déclaré que le budget accorde d'autres avantages aux mères grâce à la majoration du crédit d'impôt-enfant. Ne convient-il pas que les mères dont le revenu s'échelonne entre \$10,000 et \$20,000 paieront des impôts supplémentaires, des taxes de vente accrues jusqu'à concurrence de \$500 par famille, que leurs allocations familiales seront désindexées de 3 p. 100 et que le crédit d'impôt-enfant ne sera majoré que de \$70 tandis que le seuil est modifié, ce qui désavantagera les petits salariés? Par conséquent, comment peut-il prétendre que les mères obtiendront des avantages accrus pour leurs enfants. Elles se retrouveront avec \$1,000 de moins.

M. McCrossan: Tout d'abord, à propos de l'indexation et du rapport, je crois que la députée se trompe, je suis entièrement en faveur de l'indexation, à laquelle je souscris . . .

Mme Mitchell: La désindexation.

M. McCrossan: Non, la protection contre la hausse du coût de la vie. J'ai fait des propositions en ce sens en cette enceinte et à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Deuxièmement, la députée a dit que les prestations baisseraient de \$100 cette année. Voilà le genre de déclarations inexactes que font les députés d'en face. Les prestations ne baisseront pas d'un sou cette année. Les députés persistent à déclarer des choses qui ne sont pas fondées.

M. Riis: En termes réels, c'est vrai.

M. McCrossan: Pas cette année, il n'y a pas de baisse cette année. En ce qui concerne les économies dans les programmes sociaux, la députée a parfaitement raison de dire que je suis en faveur de conserver à l'intérieur de l'enveloppe sociale les économies provenant des réarrangements de programmes, plutôt que de les affecter à un plan particulier. Si la députée vérifie le budget, elle verra que, pour cette année, l'augmentation des dépenses de l'enveloppe sociale fait plus que contrebalancer les diminutions résultant du budget. Nous nous sommes engagés également pour l'année suivante et je suis persuadé que, à mesure que notre situation économique s'améliorera, nous continuerons à respecter l'engagement pris par le premier ministre (M. Mulroney) à la Chambre.